



L'ÉCHO *de ma Ville*

VOLUME 18
NUMÉRO 02
FÉVRIER 2024



**COLLECTE
DE SANG** → 29 MARS **P.10**

**ENTRAÎNEURS
RECHERCHÉS** **P.16**

**OFFRES
D'EMPLOI**
AU SERVICE DES
LOISIRS **P.16-18**

CONTENU

Conseil municipal	2
Avis public	3
Vie municipale	4
Informations sur les services	9
Comité du dév. durable	12
Histoire et patrimoine	13
Bibliothèque	14
Loisirs et culture	15
Vie communautaire	19
Calendrier de mars	24

**LIGUES
SPORTIVES**
ÉTÉ 2024

Page 15-16



BRUNCH SPÉCIAL
CABANE À SUCRE

Page 20

À la mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Geneviève Hébert
450 772-0806

DISTRICT 2



Pierre Blais
450 772-5574

DISTRICT 3



Jean Pinard
450 772-5427

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 774-0698

DISTRICT 5



Luc Darsigny
450 772-6683

DISTRICT 6



Pascale Pinette
450 300-5500

Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis
En présentiel les lundis et mercredis
selon l'horaire de bureau
Appelez au 450 772-2488 poste 0

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, rue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 40 772-2488, poste 247



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 40 772-2488, poste 246



Bibliothèque

65-A, avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332

HORAIRE

Mardi, mercredi, jeudi:
de 11 h 30 à 16 h 30
de 18 h 30 à 20 h 30
Samedi: 10 h à 14 h



Services municipaux

Dominique St-Pierre	Directrice générale et trésorière d.st-pierre@villest-pie.ca	772-2488	poste 226
Eric Sergerie	Assistant-trésorier comptabilite@villest-pie.ca	772-2488	poste 229
Annick Lafontaine	Greffière greffe@villest-pie.ca	772-2788	poste 230
Sophie Boilard	Inspectrice en bâtiment et environnement urbanisme@villest-pie.ca	772-2488	poste 223
Robert Choquette	Directeur des Travaux publics r.choquette@villest-pie.ca	772-2488	poste 224
Julie Nicolas	Directrice des Loisirs loisirs@villest-pie.ca	772-2488	poste 236
Jean-Yves Bergeron	Coordonnateur en Loisirs coordo.loisirs@villest-pie.ca	772-2488	poste 227
Martine Garon	Responsable de la bibliothèque biblio@villest-pie.ca	772-2332	
Sylvain Daigneault	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@villest-pie.ca	772-2488	
Yves Demers	Premiers répondants y.demers@villest-pie.ca	772-2488	
Éric Robert	Préventionniste prevention@villest-pie.ca	772-2488	poste 252

Nouveau!

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@villest-pie.ca

Coordonnées:

Hôtel de ville:

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Qc) J0H 1W0
Téléphone: 450 772-2488
Télécopieur: 450 722-2233
Courriel: st-pie@villest-pie.ca
Site internet: www.villest-pie.ca

HEURE D'OUVERTURE:

Hôtel de ville:

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)
Vendredi: 8 h à 13 h

Service de voirie

Lundi au vendredi: Horaire variable
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc

1 888 792-7179

SPA de Drummond: 1 855 472-5700



DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2024 TAXES FONCIÈRES ET TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

AVIS EST DONNÉ, par les présentes, par la soussignée Dominique St-Pierre, trésorière de la Ville de Saint-Pie, que le rôle général de perception pour l'année financière 2024 a été préparé et est déposé à mon bureau, et que toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées selon le tableau des échéances ci-après énumérées.

Pour plus de précision, mentionnons que :

- les comptes de taxes de moins de 300 \$ sont payables en un seul versement, le 29 février 2024.
- les comptes de taxes de 300 \$ et plus sont payables en six (6) versements égaux, les 29 février, 18 avril, 30 mai, 18 juillet, 5 septembre et 24 octobre 2024.
- un escompte de 2 % est consenti aux contribuables, dont le compte est de 300 \$ et plus, qui acquittent le total de leur facture au plus tard le 29 février 2024.
- toute taxe, compensation ou versement impayé à la date d'échéance portera intérêt aux taux de 5 % l'an, calculé quotidiennement.

Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes dans les jours qui suivent, veuillez communiquer avec le service de la comptabilité à l'hôtel de ville au 450-772-2488.

Saint-Pie, le 30 janvier 2024
Dominique St-Pierre, trésorière

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 00, mardi le 5 mars 2024, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

No de la demande :	DM 24-01
Nom du requérant :	Louise St-Pierre
Emplacement :	70 avenue Jacques-Cartier
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché de 53.07 m.c. avec un abri de 42.45 m.c. qui totalise 95.52 m.c. sur un terrain d'une superficie de 1371.9 m.c., La norme actuelle est de 60 m.c. pour un bâtiment accessoire détaché pour un terrain de moins de 1400 m.c. et de 100 m.c. pour un terrain de plus de 1400 m.c.
No de la demande :	DM 24-02
Nom du requérant :	T.J. Eve Laperle Construction inc.
Emplacement :	Lot 6 371 432 rue Charron
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'une résidence avec des marges avant de 6.5 mètres et 5.2 mètres tandis que la norme prescrite de 7.62 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20^e jour de février 2024
par Annick Lafontaine, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS 77-98 ET 552-8

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté le 16 janvier 2024 le règlement numéro 77-98 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les contraintes à l'occupation du sol en raison du bruit routier (SU2 et SU3) » ainsi que le règlement numéro 552-8 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ».

Le règlement numéro 77-98 a pour objet d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 21-585 visant, notamment, à mettre à jour les dispositions relatives aux contraintes à l'occupation du sol en raison du bruit routier. Ces modifications portent, notamment, sur les zones où l'implantation de tout nouvel usage sensible au bruit routier tel que les usages résidentiels, institutionnels ou récréatifs est interdit à moins de 90 mètres de la ligne médiane de la route 235, soit les zones 207, 210 et 507 et sur la description des mesures d'atténuation permettant de se soustraire aux distances d'éloignement.

Le règlement numéro 552-8 a pour objet d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 23-631 visant, notamment, à ce que des dispositions soient prévues dans un règlement sur les PIIA afin d'encadrer les interventions sur le milieu bâti dans les noyaux villageois. Ces modifications portent, notamment, sur les objectifs et critères d'évaluation applicables dans le cas d'un projet visant la construction d'un bâtiment principal ou la construction d'un bâtiment accessoire visible de la voie publique dans une zone d'intérêt patrimonial, dans le cas d'un projet de transformation ou de rénovation à un bâtiment principal dont l'année de construction est antérieure à 1940 dans une zone d'intérêt patrimonial et dans le cas d'un projet d'affichage dans une zone d'intérêt patrimonial.

La MRC des Maskoutains a délivré les certificats de conformité à l'égard de ces règlements le 24 janvier 2024.

Ces règlements sont en vigueur depuis la délivrance des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 2 février 2024
Annick Lafontaine, greffière



VIE MUNICIPALE

AVIS

Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 à 19h.

ASSOCIATIONS MUNICIPALES – RENOUELEMENT D'ADHÉSION

Le conseil autorise le renouvellement aux associations municipales suivantes : COMAQ 565 \$ plus taxes, ADMQ 1 395 \$ plus taxes, TP Québec 500 \$ plus taxes, AQLM 375 \$ plus taxes, COMBEQ 380 \$ plus taxes et RIMQ 660 \$ plus taxes.

ASSURANCE GÉNÉRALE – RENOUELEMENT 2024

Le conseil autorise le paiement pour le renouvellement de l'assurance générale pour un montant de 150 260.86 \$, taxes incluses, se détaillant comme suit : assurance générale 154 094.39 \$, assurance bénévoles 272.50 \$, assurance professionnelle (cadres) 470.88 \$, assurance pompiers 1 139.05 \$.

SALAIRE DES POSTES CADRES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS – MAJORATION POUR 2024

Majoration, pour l'année 2024, de la rémunération des employés cadres et des premiers répondants de 2,5 %, rétroactivement au 1er janvier pour les postes suivants : directrice générale, directeur du Service des travaux publics, directeur adjoint du Service des travaux publics, directrice du Service des loisirs, coordonnateur aux loisirs, greffière, inspectrice en bâtiment et environnement, directeur du SSI, directeur adjoint SSI, chef aux opérations SSI, premiers répondants (interventions, administration). Également, majoration de la rémunération du préventiviste Éric Robert à 33 \$ l'heure pour les heures en prévention.

JOURNAL MUNICIPAL 2024 –ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 07-12-2023 ET OCTROI DU CONTRAT

Abrogation de la résolution numéro 07-12-2023 adoptée lors de la réunion du conseil du 5 décembre 2023 et octroi du contrat de gré à gré à la compagnie Imprimerie CIC pour la conception et l'impression du journal municipal pour l'année 2024 selon la soumission numéro 27716 datée du 11 décembre 2023.

OFFICE D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON (OHMA) – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2023

Le conseil accepte la quatrième révision budgétaire du budget 2023 du 4 décembre 2023 de l'OHMA indiquant que la contribution de la Ville de Saint-Pie s'élève à 4 533 \$.

OFFICE D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON (OHMA) – ADOPTION DU BUDGET 2024

Le conseil accuse réception et adopte le budget 2024 de l'OHMA et confirme une contribution municipale de 3 501 \$.

STE SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE

Renouvellement du contrat de maintenance du système téléphonique de la Ville de Saint-Pie pour une durée d'un an (28 février 2024 au 27 février 2025), auprès de la compagnie STE Systèmes téléphoniques, au montant de 502.75 \$, plus taxes, tel que mentionné dans l'offre de services reçue le 9 janvier 2024.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-98 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS CONCERNANT LES CONTRAINTES À L'OCCUPATION DU SOL EN RAISON DU BRUIT ROUTIER (SU2 ET SU3)

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 21-585 visant, notamment, à mettre à jour les dispositions relatives aux contraintes à l'occupation du sol en raison du bruit routier. Ces modifications portent, notamment, sur les zones où l'implantation de tout nouvel usage sensible au bruit routier tel que les usages résidentiels, institutionnels ou récréatifs est interdit à moins de 90 mètres de la ligne médiane de la route 235, soit les zones 207, 210 et 507 et sur la description des mesures d'atténuation permettant de se soustraire aux distances d'éloignement.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 552-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 23-631 visant, notamment, à ce que des dispositions soient prévues dans un règlement sur les PIIA afin d'encadrer les interventions sur le milieu bâti dans les noyaux villageois. Ces modifications portent, notamment, sur les objectifs et critères d'évaluation applicables dans le cas d'un projet visant la construction d'un bâtiment principal ou la construction d'un bâtiment accessoire visible de la voie publique dans une zone d'intérêt patrimonial, dans le cas d'un projet de transformation ou de rénovation à un bâtiment principal dont l'année de construction est antérieure à 1940 dans une zone d'intérêt patrimonial et dans le cas d'un projet d'affichage dans une zone d'intérêt patrimonial.

COURS D'EAU CHAPUT – NETTOYAGE – DEMANDE À LA MRC DES MASKOUTAINS

Transmission de la demande à la MRC des Maskoutains dans le but de procéder à l'évaluation de la situation et d'entreprendre, le cas échéant, les procédures requises pour le nettoyage de cette section du cours d'eau Chaput.



URBANISME – FORMATION – AUTORISATION D'INSCRIPTION

Le conseil autorise l'inscription de madame Sophie Boilard à 4 formations concernant le Code de construction du Québec pour un montant total de 2 406 \$, plus taxes.

LOT 2 970 897 (RUE CHAPUT) – CONFIRMATION DE L'USAGE PERMIS

Le conseil confirme que l'usage de la classe Industrie B comme étant une usine d'industrie du bois est permise dans la zone 407 et approuve le projet de charpenterie-menuiserie pour le lot 2 970 897 situé sur la rue Chaput.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 212-2024 RELATIF AUX TAUX DE LA TAXATION, DE LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

L'objet de ce règlement vise à établir les taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des conditions de perception pour l'exercice financier 2024.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 180-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 180-2015 RELATIF AU PROGRAMME DE REVITALISATION DE CERTAINS SECTEURS (CONGÉ DE TAXE) – PÉRIODE D'ÉLIGIBILITÉ

L'objet de ce règlement vise à établir la période d'éligibilité des demandes de permis, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 275 AUTORISANT LA CONCLUSION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE

L'objet de ce règlement vise à modifier l'entente intervenue le 26 novembre 1998 entre la Ville de Saint-Hyacinthe et les municipalités de la MRC des Maskoutains relativement à la Cour municipale de Saint-Hyacinthe, notamment par la mise à jour des tarifs.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 276 CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES

L'objet de ce règlement vise à se conformer à une action prévue au schéma de couverture de risque sur l'harmonisation réglementaire au niveau de la MRC en ce qui concerne la sécurité et la prévention des incendies.

7.5. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 278 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 35 000 \$ AYANT POUR BUT DE FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

AVIS DE MOTION est donné par Luc Darsigny qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 278 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 278. L'objet de ce règlement vise à pourvoir aux dépenses reliées à une installation septique qui seront remboursées par les citoyens.

MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION – BUDGET ADDITIONNEL – AUTORISATION

Le conseil autorise le budget additionnel relativement au

mandat de la firme Tetra Tech QI inc. pour la mise aux normes des installations à la station d'épuration, conformément à leur proposition du 8 janvier 2024, pour un montant additionnel de 13 500 \$, plus taxes;

MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION ET VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS – HONORAIRES PROFESSIONNELS – OCTROI DU MANDAT AVEC AFFECTATION DE LA RÉSERVE-VIDANGE ÉTANGS

Octroi du mandat d'accompagnement technique pour la mise à niveau de la station d'épuration et la vidange des étangs aérés à la firme Tetra Tech QI inc. conformément à leur soumission du 9 janvier 2024, pour un montant de 10 000 \$, plus taxes. L'assistance technique durant les travaux de vidange des boues dans les étangs aérés est facturée sur une base horaire et que le montant de 3 500 \$, plus taxes, mentionné dans la soumission est à titre indicatif; seuls les services réels effectués seront facturés, avec une majoration de 10% s'il y a déplacement sur site.

TRAVAUX PUBLICS – ACHAT D'UNE PELLE EXCAVATRICE – AUTORISATION ET AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Le conseil autorise l'achat, pour le Service des travaux publics, d'une pelle excavatrice Doosan, DX225, 2008, pour un montant de 88 000 \$, plus taxes, à la compagnie Excavations J.F. Tétreault inc., en affectant le fonds de roulement, celui-ci étant remboursable en cinq (5) ans.

TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE, PHASE II – OCTROI DU MANDAT POUR LES PLANS ET DEVIS

Octroi du mandat de gré à gré à la firme Tetra Tech QI inc. pour la préparation des plans, devis, estimation et documents d'appel d'offres en rapport avec les travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière, phase II, conformément à leur offre de service du 16 janvier 2024, pour un montant forfaitaire de 39 300 \$, plus taxes.

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES – AUTORISATION

Le conseil autorise le versement de l'aide financière aux organismes, conformément au budget 2024.

PLAN D'ACTION MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS) – ADOPTION

Le conseil adopte le plan d'action MADA (municipalité amie des aînés) tel que déposé par le comité de pilotage, qui sera révisé annuellement, bien qu'il ait été bâti pour les 5 prochaines années.

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2024 – CONFÉRENCE – CONTRAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil autorise le Service des loisirs à signer le contrat avec l'agence PPS Canada, pour la conférence de madame Marie-Christine Ricignuolo dans le cadre de la semaine de l'action bénévole 2024, pour un montant de 2 800 \$, plus taxes, conformément à l'offre de service reçue de l'agence PPS Canada.

SSI – FORMATION OFFICIER 1 - AUTORISATION

Le conseil autorise l'inscription de deux (2) candidats à la formation Officier 1 ainsi que le paiement des frais afférents.



VIE MUNICIPALE

PRÉVENTIONNISTE ET POMPIER/PREMIER RÉPONDANT GARDE EN CASERNE - DÉMISSION

Le conseil accuse réception de la lettre de démission de monsieur Éric Robert à titre de préventionniste et pompier/premier répondant garde en caserne et le remercie pour ses loyaux services.

PRÉVENTIONNISTE ET POMPIER/PREMIER RÉPONDANT GARDE EN CASERNE - EMBAUCHE

Le conseil autorise l'embauche de madame Alexandria Boucher à titre de préventionniste et pompier/premier répondant garde en caserne à partir du 5 février 2024, autorise son inscription à une formation complète de 60 heures pour débutants à titre de premier répondant pour un montant approximatif de 600 \$ et autorise le maire et la directrice générale, ou leurs substituts respectifs, à signer le contrat de travail de madame Alexandria Boucher.

SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires : comptes présentés 349 467.04 \$, remboursements d'emprunts déboursés 0 \$, salaires 208 709.89 \$.

AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS POUR LES RÈGLEMENTS # 233, 234, 237, 247, 248 ET 257

Il est résolu que l'excédent des règlements d'emprunt fermés pour les règlements portant les numéros # 233, 234, 237, 247, 248 et 257 soit affecté au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts, pour l'exercice financier 2024, selon les montants suivants :

Règlement # 233	
[Infrastructures Grand rang Saint-François] :	2 495,82 \$
Règlement # 234 [Infrastructures rue Phaneuf] :	243,45 \$
Règlement # 237 [Camion échelle SSI] :	445,49 \$
Règlement # 247 [Infrastructures rue des Hérons] :	302,68 \$
Règlement # 248 [Infrastructures avenue Roy] :	23,80 \$
Règlement # 257	
[Infrastructures rang du Bas-de-la-Rivière] :	15 051,23 \$
TOTAL :	18 562,47 \$

APPROPRIATION DES DIFFÉRENTS SURPLUS AFFECTÉS DU BUDGET D'OPÉRATION 2024

Le conseil autorise l'affectation de différents surplus pour le budget d'opération 2024 selon les surplus et montants suivants :

Surplus affecté équilibre budgétaire	125 050 \$
Surplus égout secteur	21 800 \$
Surplus aqueduc 2412	7 000 \$
Surplus affecté vidange de fosses	22 750 \$

CARRIÈRES ET SABLIERES — APPROPRIATION DES REDEVANCES

Le conseil autorise l'appropriation des sommes perçues sur les redevances « carrières et sablières » 2024 aux fins des travaux de voirie (2024), et ce, conformément aux dispositions budgétaires.

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA ET AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LA RÉGIE CANADIENNE DE L'ÉNERGIE SUR LES PIPELINES TERRESTRES POUR CHANGER LA DÉFINITION D'UN INCIDENT DE PIPELINE EN ABAISSANT LE SEUIL DE SON NIVEAU ACTUEL DE 1 500 LITRES À 208 LITRES ET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES AFIN D'OBLIGER LES PIPELINIÈRES À DIVULGUER LES FUITES DE PRODUITS PÉTROLIERS DE 25 LITRES ET PLUS - APPUI

Le conseil appuie la Table de concertation régionale de la Montérégie;

Envoi de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin que ces dernières fassent les représentations nécessaires afin de demander que :

- Le gouvernement du Canada modifie le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres, tel qu'édicte dans les documents de référence;
- Le gouvernement du Québec modifie le Règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipelinières à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h20.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 6 février 2024 à 19h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2024 est adopté en retirant les items suivants : 8.2. Vidange des étangs aérés - octroi du contrat; 9.1. Camp de jour et bibliothèque – entériner la proposition d'échelle salariale pour les employés pour la saison estivale 2024; 9.2. Camp de jour estival 2024 – embauche des chefs de camp; 9.3. Semaine de relâche 2024 – embauche des animateurs.

CROIX-ROUGE — RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil accepte la nouvelle Entente de services aux personnes sinistrées proposée par la Croix-Rouge d'une durée de deux ans, soit jusqu'au 4 avril 2026, autorise le maire et la directrice générale, ou leurs substituts respectifs, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Saint-Pie et autorise le service de



la trésorerie à effectuer le paiement de la participation financière de la Ville établie, per capita, à 0,20 \$ pour 2024-2025, à 0,21 \$ pour 2025-2026 et à 0,21 \$ pour 2026-2027.

CONGRÈS 2024 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) ET DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – AUTORISATION

Le conseil autorise l'inscription de la directrice générale et de l'assistant-trésorier pour le congrès 2024 de l'ADMQ d'un montant de 577 \$, plus taxes par membre et le remboursement de tous les frais afférents et autorise l'inscription de l'inspectrice en bâtiment et en environnement pour le congrès 2024 de la COMBEQ d'un montant de 640 \$, plus taxes et le remboursement de tous les frais afférents.

ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION INCENDIE DU QUÉBEC (ATPIQ) – ADHÉSION 2024

Le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion 2024 à l'ATPIQ pour la préventionniste d'un montant de 125 \$, plus taxes.

RÈGLEMENT 127-2016 – DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA RÉPARTITION DU TERRITOIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

La Ville demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville en districts électoraux.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL – ADOPTION

Le conseil adopte la Politique en matière de santé et de sécurité au travail et autoriser la directrice générale à signer ladite politique.

COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS

Le conseil nomme Jean-Yves Bergeron, Eric Sergerie, Luc Hamel et Alexandria Boucher à titre de représentants de travailleuses et travailleurs ainsi que Annick Lafontaine à titre de représentant de l'employeur.

ASSURANCE ENVIRONNEMENT – RENOUVELLEMENT 2024

Le conseil autorise le paiement pour le renouvellement de l'assurance environnement de 2 000 000 \$ pour un montant de 10 682 \$, taxes incluses.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-100 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL DONT LE REZ-DE-CHAUSSÉE EST AMÉNAGÉ MAJORITAIREMENT À DES FINS DE GARAGE OU À UNE AUTRE FIN ACCESSOIRE

L'objet de ce règlement est d'interdire la construction d'un bâtiment principal résidentiel dont le rez-de-chaussée est aménagé majoritairement à des fins de garage ou à une autre fin accessoire. À cet effet, le règlement prévoit que la superficie

utilisée à des fins accessoires (ex. garage) ne doit pas représenter plus de 40 % de la superficie au sol de l'ensemble du bâtiment d'habitation.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 278 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 21 000 \$ AYANT POUR BUT DE FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

L'objet de ce règlement vise à pourvoir aux dépenses reliées à une installation septique qui seront remboursées par les citoyens.

APPLICATION DU RÈGLEMENT 276 SUR LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES – SECTION IV DU CHAPITRE IV – DÉSIGNATION

Le conseil désigne le pompier/premier répondant garde en caserne ainsi que l'inspectrice en bâtiment et en environnement, comme « personne désignée » pour l'application de la section IV du Chapitre IV du règlement numéro 276 concernant la numérotation civique et les autorise à émettre des constats d'infraction.

ACHAT D'UN CAMION ÉLECTRIQUE – AUTORISATION AVEC AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Le conseil autorise l'acquisition, pour le Service des travaux publics, d'un camion électrique Ford F-150 Lightning 2023, pour un montant total de 105 532.68 \$, taxes incluses, à la compagnie Baril Ford Lincoln inc., conformément à la soumission datée du 30 janvier 2024 et autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à cette acquisition, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil, en affectant le fonds de roulement, celui-ci étant remboursable en cinq (5) ans.

VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS – OCTROI DU CONTRAT

ITEM RETIRÉ

CAMP DE JOUR ET BIBLIOTHÈQUE – ENTÉRINER LA PROPOSITION D'ÉCHELLE SALARIALE POUR LES EMPLOYÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2024

ITEM RETIRÉ

CAMP DE JOUR ESTIVAL 2024 – EMBAUCHE DES CHEFS DE CAMP

ITEM RETIRÉ

SEMAINE DE RELÂCHE 2024 – EMBAUCHE DES ANIMATEURS

ITEM RETIRÉ

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – AMÉNAGEMENT D'UN PARC À CHIENS – SIGNATURE – AUTORISATION

Le conseil autorise le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par le Fonds de développement rural et autorise madame Julie Nicolas, directrice



VIE MUNICIPALE

du Service des loisirs, ou en son absence, madame Dominique St-Pierre, directrice générale, à signer tout document relatif au projet « Aménagement d'un parc à chiens », et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « GLISSADE DE L'ÉTÉ 2024 » DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION – LES HÉROS DE L'APPRENTISSAGE – SIGNATURE – AUTORISATION

Le conseil autorise le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre du Programme « Glissade de l'été 2024 » offert par le ministère de l'Éducation et autorise madame Julie Nicolas, directrice du Service des loisirs, ou en son absence, madame Dominique St-Pierre, directrice générale, à signer tout document relatif au projet « Les héros de l'apprentissage », et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

POLITIQUE MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS) – ADOPTION

Le conseil adopte la politique MADA (municipalité amie des aînés) telle que déposée par le comité de pilotage.

LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – PROCLAMATION

Le conseil déclare les 12, 13, 14, 15, 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « Pour le futur, persévérer se conjugue toujours au présent » et appuie la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

SSI – ACHAT DE BUNKERS – AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil autorise le Service de sécurité incendie à procéder à l'achat de sept (7) bunkers auprès de la compagnie l'Arsenal au montant de 19 362 \$, plus taxes, conformément à la soumission datée du 25 janvier 2024 ainsi que d'un bunker à la Régie du Nord des Maskoutains pour la nouvelle préventionniste au montant de 1 300 \$ et autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures en lien avec ces achats, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour ceux-ci, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires : comptes présentés : 816 402.19 \$, Remboursements d'emprunts déboursés 447 458.50 \$, salaires : 170 059.03 \$.

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

Affectation au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection d'un montant de 6 920 \$ pour l'exercice financier 2024.

SUSPENSION DE LA DÉLIVRANCE DE NOUVEAUX CLAIMS MINIERS – APPUI

Le conseil demande au gouvernement du Québec de protéger de manière permanente le mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d'eau potable et les zones de recharge de l'aquifère face à l'activité minière;

DOCUMENT DÉPOSÉ

- Rapport annuel de la trésorière au DGE pour l'année 2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h35.

PÉRIODES DE QUESTIONS

DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 6 FÉVRIER 2024

Un citoyen demande pourquoi il n'y a pas encore de page sur le site web de la Ville pour le comité de développement durable : Le comité travaille en ce moment sur la politique et le plan d'action. Quand ils seront adoptés, la page web sera créée.

Un citoyen demande une réglementation sur la pollution lumineuse : À voir s'il y aura des dispositions à ce sujet dans le plan d'action du comité de développement durable.

Un citoyen mentionne la présence de poteaux doubles dans la ville : Hydro Québec et Bell doivent procéder à l'enlèvement des poteaux, mais ça peut prendre beaucoup de temps.

Un citoyen félicite le conseil pour le changement des tuiles du plancher au pavillon des loisirs.

UN MOMENT DÉDIÉ À NOTRE DOYENNE !

Mardi dernier, le 16 janvier 2024, les employés de la Ville se sont rassemblés afin de souligner les 30 années de service de la directrice générale Madame Dominique St-Pierre. Celle-ci veille sur les affaires de la Ville en tant que directrice générale, mais aussi en tant que trésorière. Après toutes ces années de services, elle se montre toujours aussi dévouée dans son travail, qu'elle accomplit avec bienveillance et équité.

De la part de toute l'équipe municipale de Saint-Pie

Merci Dominique !





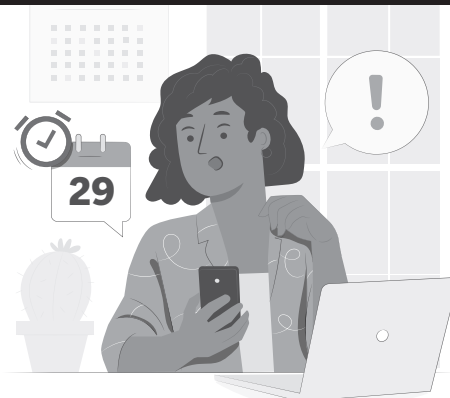
PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

La Ville de Saint-Pie demande la collaboration de ses citoyens afin de s'assurer que leur compte de taxes est bien payé à temps. C'est la responsabilité de chaque citoyen de payer avant la date limite. De plus, nous vous rappelons que les dates de versements sont des **dates limites**. Vous devez payer **avant**, sinon des frais (pénalités et intérêts) s'appliqueront dès la première journée de retard.

Si c'est votre institution financière qui paie vos taxes municipales, assurez-vous de lui faire parvenir votre compte de taxes.

Le 1^{er} versement doit être payé au plus tard le

29 FÉVRIER



FIERTÉ DE SAINT-PIE

Vous souvenez-vous du Saint-Pien Félix Pigeon ?

Il est régulièrement dans le journal concernant ses exploits en patinage de vitesse. Eh bien, figurez-vous qu'il a contribué à la victoire de la médaille de bronze pour la Pologne au relais 5 000 mètres lors du championnat européen de patinage de vitesse courte piste qui a eu lieu du 12 au 14 janvier dernier sur le territoire polonais. Malgré sa blessure à la cheville, datant d'une épreuve au mois de novembre dernier, il était suffisamment en forme pour participer au relais par équipe. Il n'a toutefois pas participé aux courses individuelles.

Bravo Félix ! Saint-Pie est fière de toi !

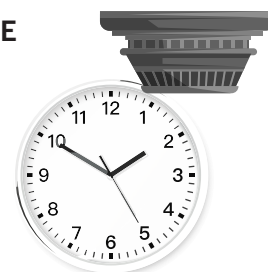
JE CHANGE L'HEURE, JE VÉRIFIE MES AVERTISSEURS!!

N'oubliez pas d'avancer votre heure durant la nuit de **SAMEDI À DIMANCHE**

DU 9 AU 10 MARS PROCHAIN

Profitez-en aussi pour vérifier vos avertisseurs de fumée.

Un geste si simple qui peut sauver des vies!!



PETITS CADEAUX CANINS

Le propriétaire ou le gardien d'un chien est tenu de ramasser immédiatement, et en tout temps, les petits cadeaux laissés au sol par leur compagnon. De plus, il doit s'assurer d'avoir en sa possession, lors de ses promenades quotidiennes, les moyens appropriés (ex. sac à déchets) pour enlever et disposer de ces mêmes petits cadeaux.

Ramasser les matières fécales de son animal :

- ◆ C'est faire preuve d'un comportement responsable puisque cela permet d'éviter que nos enfants soient exposés à des infections bactériennes ou qu'ils mettent simplement le pied dedans.
- ◆ C'est contribuer à la préservation d'un environnement propre.
- ◆ C'est poser un geste qui ne peut qu'améliorer l'opinion publique quant à la propreté de notre ville mais également à l'endroit de nos amis canins et de leurs propriétaires.

À noter qu'il ne suffit pas seulement de les ramasser. Il est essentiel d'en disposer aux endroits appropriés c'est-à-dire : dans les bacs à déchets !

- ⊘ Les bacs de recyclage c'est non !
- ⊘ Les blocs de béton à la descente de bateau c'est non !
- ⊘ À terre c'est non !
- ⊘ Sur le bord des trottoirs c'est non !

DESCENTE À BATEAUX

Pour les usagers de la descente à bateau : aucune poubelle ne sera installée avant le printemps en raison du dégel. Si vous avez des sacs à déchets, nous vous prions de les apporter avec vous et d'en disposer dans un bac à cet effet.



NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COLLABORATION.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

DIMENSIONNEMENT DE PONCEAU

La MRC des Maskoutains offre aux citoyens et aux citoyennes de son territoire un nouveau service de dimensionnement de ponceau.

« Ce projet a été initié à la suite d'une forte demande des municipalités d'encadrer adéquatement leurs citoyens dans le processus de remplacement ou de mise en place d'un nouveau ponceau, qu'il soit situé dans un fossé ou dans un cours d'eau » a précisé M. Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains.

Les personnes intéressées sont invitées à contacter les professionnels de la MRC pour obtenir une soumission pour la réalisation du relevé terrain et du calcul hydraulique. Ceux-ci pourront également déterminer si des plans d'ingénieur sont requis dans le cadre des travaux à effectuer. S'ils s'avèrent nécessaires et si le citoyen le désire, l'équipe de la MRC pourra, dans un deuxième temps, concevoir les plans.

Les calculs de dimensionnement des ponceaux sont établis en tenant compte des dernières normes du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans une optique de prise en considération des changements climatiques.

La MRC des Maskoutains est la première MRC au Québec à proposer à ses citoyens ce type de service.

Pour en connaître les coûts, consultez le site de la MRC à :

www.mrcmaskoutains.qc.ca/dimensionnement-de-ponceau.



Pour plus amples renseignements, contacter **M. Hamza El Gass, ing. M. Ing., chargé de projet à l'ingénierie au 450 774-3141, poste 3146** ou à : ing.ingenierie@mrcdesmaskoutains.ca.



APPEL DE CANDIDATURES



→ COLLÈGE ÉLECTORAL DES CITOYENS DE RÉSEAU INTERNET MASKOUTAIN

Réseau Internet Maskoutain est présentement à la recherche de représentants citoyens résidants sur le territoire de la MRC des Maskoutains ou représentant un commerce, une industrie ou tout autre type d'entreprise ayant une place d'affaires sur le territoire de la MRC des Maskoutains et intéressés à siéger au collège électoral des citoyens.

Réseau Internet Maskoutain est un organisme à but non lucratif regroupant des personnes qui s'intéressent à la mise en oeuvre et à l'entretien d'un réseau de télécommunication haute vitesse Internet pour la clientèle résidentielle et commerciale sur le territoire de la MRC des Maskoutains. Cet organisme assure aussi un rôle de veille en ce qui a trait à l'accès et à la qualité du service Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire visé.

Réseau Internet Maskoutain tient son Assemblée générale une fois par année en mai, au siège social de la MRC des Maskoutains. Différents collèges électoraux y sont représentés dont le collège des citoyens représentant 6 membres désignés par une assemblée des citoyens.

Si vous possédez un intérêt pour la mise en oeuvre et l'entretien d'un réseau de télécommunication haute vitesse Internet, êtes capable de faire preuve d'objectivité et êtes en mesure de travailler en concertation, nous vous invitons à soumettre votre candidature, **au plus tard le 8 mars 2024, à 12 h**, à l'adresse suivante : Réseau Internet Maskoutain, à l'attention de **madame Mélanie Boucher, secrétaire corporative, 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 5C6** ou, par courriel, à info@mrcdesmaskoutains.ca.

COLLECTE DE SANG



vendredi 29 mars

SUR RENDEZ-VOUS

CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
- Gymnase -
50, avenue Garneau, Saint-Pie

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.



Prenez rendez-vous dès aujourd'hui !

→ En ligne : scannez le code QR

→ Par téléphone : appelez le 1 800 343-7264





JETEZ-VOUS VOTRE ARGENT AU BAC BRUN ?

Selon RECYC-QUÉBEC, un ménage moyen jette l'équivalent de 1 300 \$ de nourriture comestible à chaque année. Avec l'augmentation constante du coût de l'épicerie, quel est l'intérêt de jeter près de 4,5 repas par semaine directement au bac brun? En plus d'avoir des conséquences directes sur le portefeuille des ménages, le gaspillage alimentaire a un impact sur les changements climatiques puisque, toujours selon RECYC-QUÉBEC, il est responsable de 3,6 M de tonnes de gaz à effet de serre, soit 18 % des émissions totales du système bioalimentaire québécois.

En partenariat avec **J'AIME MANGER, PAS GASPILLER CANADA**, la Régie contribue aux efforts de sensibilisation et encourage la population de ses municipalités membres à adopter des saines habitudes qui ont un impact direct sur la réduction du gaspillage alimentaire.



**J'AIME
MANGER
pas gaspiller**



Pour d'autres trucs et astuces afin de réduire le gaspillage alimentaire consultez le site de J'aime manger, pas gaspiller Canada au

À CET EFFET, VOICI QUELQUES HABITUDES SIMPLES À ADOPTER :

1. MIEUX PLANIFIER

Pas le temps de planifier et de prévoir les repas de la semaine? Prendre une photo du contenu du réfrigérateur avant de faire les courses vous évitera d'acheter de la nourriture en trop.

2. TOUT UTILISER

Consommer la totalité des restes et toutes les parties comestibles des aliments peut être aussi simple que d'utiliser le sauté de légumes cuisiné la veille dans un sandwich ou encore râper le pied de brocoli pour en faire une salade.

3. BIEN CONSERVER

Penser à congeler les restes qui ne seront pas consommés rapidement.

Avec ce nouvel engagement, la Régie espère contribuer à vous faire économiser temps et argent, en plus de réduire les quantités de matières résiduelles éliminées sur notre territoire.

LOVEFOODHATEWASTE.CA/FR



Programme Passe-Partout

Préparons votre enfant à son entrée à l'école !

Votre enfant aura 4 ans avant le 1^{er} octobre et vous souhaitez qu'il vive une première expérience positive avec l'école ? Inscrivez-le dès maintenant au programme Passe-Partout.

Activités

- Environ deux fois par mois, en journée, les enfants seront accompagnés pendant deux heures par une enseignante dans diverses activités ludiques et d'exploration du milieu scolaire.
- Huit fois dans l'année, en soirée, les parents et les enfants viendront partager des moments amusants et enrichissants à l'école. Les parents pourront aussi échanger sur différentes thématiques.

Durée

De septembre à juin

Inscription

En ligne, au www.csssh.gouv.qc.ca



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

Pour rejoindre l'équipe Passe-Partout : 450 773-8401, poste 6557

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

Année scolaire 2024-2025

Du 19 février au 1^{er} mars 2024

Programme Passe-Partout

Pour les enfants qui auront 4 ans avant le 1^{er} octobre 2024

Maternelle 4 ans et 5 ans

Pour les enfants qui auront 4 ans ou 5 ans avant le 1^{er} octobre 2024

Tous les détails au

www.csssh.gouv.qc.ca



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec



INFORMATIONS SUR LES SERVICES



LES CENDRES DE FOYER LE SAVIEZ-VOUS?



Les cendres de foyer sont responsables de nombreux incendies année après année. Ces feux causent des dommages parfois considérables à la résidence. Les cendres, mêmes si elles semblent froides, dégagent du monoxyde de carbone et peuvent allumer un incendie pendant plus de 7 jours. Pour cette raison, il est impératif de sortir vos cendres dans un contenant en métal et de les tenir loin de la maison. Après 7 jours à l'extérieur, elles feront un excellent compost pour votre jardin.

Rappelez-vous également qu'il est interdit de se débarrasser des cendres dans votre bac à déchets, recyclage ou compost.

PROFITEZ DE VOTRE FOYER EN TOUTE SÉCURITÉ!

VOTRE SERVICE D'INCENDIE



COMITÉ DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LA POLLUTION LUMINEUSE

La pollution lumineuse est un phénomène qui se produit lorsque la lumière artificielle émise par les villes, les routes, les industries ou les habitations perturbe le cycle naturel du jour et de la nuit. Cette pollution a des effets négatifs sur la biodiversité et les humains.

UNE MENACE POUR LES ESPÈCES NOCTURNES

La lumière artificielle nocturne affecte le comportement, la physiologie et la reproduction de nombreuses espèces animales et végétales. Par exemple, l'éclairage peut créer une barrière infranchissable pour certaines espèces nocturnes, comme les chauves-souris ou les poissons migrateurs, qui évitent les zones éclairées. La lumière peut aussi attirer ou désorienter d'autres espèces, comme les papillons de nuit, les oiseaux migrateurs ou les coléoptères, qui sont exposés à des prédateurs ou à des collisions avec des structures artificielles. L'éclairage peut également perturber les rythmes biologiques des espèces, en modifiant la sécrétion d'hormones, le cycle veille-sommeil, la floraison ou la pollinisation.

La pollution lumineuse a donc des conséquences en cascade sur les écosystèmes, en modifiant les relations entre les espèces, en réduisant la disponibilité des ressources alimentaires, en favorisant l'invasion d'espèces exotiques ou en menaçant la survie de certaines espèces.

DES EFFETS NÉGATIFS SUR LES HUMAINS

La pollution lumineuse perturbe aussi l'horloge biologique des humains et a des impacts sur la santé humaine allant de « l'insomnie au cancer en passant par la dépression, le diabète et l'obésité »

COMMENT RÉDUIRE SA POLLUTION LUMINEUSE ?

Pour préserver la biodiversité nocturne, il est nécessaire de réduire les sources lumineuses nocives, en adaptant l'éclairage public et privé

- + **Utiliser l'éclairage seulement pour des besoins réels ;**
- + **Choix de lumière moins puissante et moins blanche ;**
- + **Orienter l'éclairage vers le sol ;**
- + **Limitier la durée d'éclairage (détecteur de mouvement et minuterie).**

POUR PLUS D'INFORMATIONS:
CIELÉTOILÉMONTMÉGANTIC.ORG

À CONSIDÉRER :

- + Les verres blancs (le stade de larve du barbeau et du scarabée japonais) sont attirés par la lumière! Une autre bonne raison de ne pas éclairer son terrain.
- + Votre adresse doit être visible de la rue afin de faciliter le travail des services d'urgence : il s'agit d'un règlement municipal.





2024, ça continue... partie 2

Tout comme l'an dernier et pour faire suite à la formule de diviser le dernier siècle par tranches de 5 ans, voici ce que vous auriez pu lire le mois dernier pour les années se terminant par 9.

2019 1 novembre — Une violente tempête de vent s'abat sur le Québec. À Saint Pie, le clocher gauche est arraché à sa base et bascule sur le toit de l'église se scindant en deux parties; les dommages sont grands et l'accès à l'église est défendu.

2009 Juin — pour la 3^e année consécutive le Salon de Quilles St-Pie s'est mérité l'étoile d'or pour la meilleure participation dans les compétitions élites et séniors — Deux ponts neufs, pont André-Jarret-de-Beauregard et pont Damase-Fontaine, remplacent les anciens pont de fer datant de 1909 et 1912, respectivement — Nicola Riopel, gardien de but originaire de Saint-Pie, est repêché par les Flyers de Philadelphie de la ligue nationale de hockey — 31 juillet, Daniel Courtemanche devient le vingtième curé remplaçant Bertrand Jodoin. Sainte Cécile-de-Milton s'ajoute à l'Unité des Moissons — 22 août, Royal Pyrotechnie remporte le Jupiter d'Or pour une deuxième fois à l'International des feux Loto-Québec de Montréal. L'équipe s'est aussi mérité le Jupiter de la meilleure trame sonore — 15 octobre, le maire sortant Robert Bergeron et le candidat Dominique Ruel retirent leur candidature et laissent la voie libre à Mario St-Onge à la mairie de Saint-Pie.

1999 26 mai, le magasin général, 4 logements à l'étage supérieur et la résidence de Janvier Robert du 170 rue Notre-Dame, sont la proie des flammes. Tout y passe — 19 juillet, la firme B. Fréreau & fils inc. débute la construction de la conduite d'amenée du lac, un contrat de 270 021 \$ — À l'été, Saint-Pie aménage sa bibliothèque rue Notre-Dame dans une partie des anciens locaux du marché Harnois — 20 août, la démission du maire Gaétan Adam devient effective et Serge Audette devient maire par intérim; il est élu à l'automne.

1989 25 septembre, 34^e élection provinciale. Le Parti libéral de Robert Bourassa obtient 49,9 % des votes et 92 sièges. Dans Iberville, le libéral Yvon Lafrance, défait le péquiste Gilles Leduc par 3 245 voix dont 324 dans Saint Pie — Novembre, Gaétan Adam est élu maire du Village.

1979 22 mai, 31^e élection fédérale, Joe Clark a un gouvernement minoritaire. Marcel Ostiguy du parti libéral est réélu, Saint Pie vote libéral avec 613 votes de majorité — 9 et 10 juin, 48^e Congrès de la Fédération des Amicales des Frères du Sacré-Cœur à la salle du Collège — 27 juin, travaux au réservoir à la montagne. On coule du béton et on le transporte par hélicoptère — 25 juillet, Le Courrier annonce l'acquisition de R.A. Lajoie Itée par la compagnie canadienne Pedlar Industrial Inc. Malheureusement, dans la restructuration qui suit, l'usine de Saint-Pie ferme ses portes — 8 août, Mgr Louis-de-Gonzague Langevin devient le 10^e évêque de Saint-Hyacinthe

succédant à Mgr Albert Sanschagrin — 27 août, début de la coulée du nouveau moulin Guertin ; ces travaux se terminent le 24 octobre — 25 octobre, descente du réservoir d'eau à l'entrée sud du village.

1969 La municipalité du village achète l'ex-édifice de la Southern Canada Power, 212, rue Notre-Dame pour y installer ses bureaux — 2 juin, Guy Chaput et Denis Gazaille sont désignés comme policiers et officiers de circulation par le village — 22 juin, à partir de ce dimanche, la communion est donnée debout — 29 juin, ouverture officielle du Centre d'art à Émileville — Automne, faillite et fermeture permanente de Yamaska Mills inc. L'usine avait été converti pour produire des tuiles pour plafond — 9 novembre, le bulletin paroissial de ce jour fait des remerciements pour le beau sixième lustre.

1959 6 septembre, mort de Maurice LeNoblet Duplessis, premier ministre du Québec — Automne, construction de la nouvelle partie au collège et du gymnase.

1949 Janvier, élections municipales : le maire sortant Nichols semble ne plus avoir l'appui des conseillers qui aimerait mieux M. Ovila Roy. (Lettre d'un groupe de contribuables) — 7 juin, Homer Dufresne, représentant Les Industries Dufresne Ltée, signe un acte de fiducie pour demander l'émission d'obligations au montant de 400 000 \$ pour les Moulins Yamaska — 27 juin, 21^e élection fédérale. Le parti libéral est réélu dans Saint-Hyacinthe-Bagot avec un gain de Joseph Fontaine par 13 597 voix sur son adversaire progressiste-conservateur Joseph-Lionel Lévesque.

1939 27 janvier, le moulin à farine du rapide Beauregard disparaît dans un incendie. Il venait d'être acheté par les Moulins Yamaska, l'année précédente — 2 mars, Pie XII (Eugenio Pacelli) succède à Pie XI décédé le 10 février 1939. Il sera pape jusqu'au 9 octobre 1958 — 18 octobre, tremblement de terre — 25 octobre, 21^e élection provinciale. La conscription devient le thème majeur de la campagne. Avec 70 des 86 sièges, les libéraux forment le nouveau gouvernement. Cyrille Dumaine reprend le comté à Philippe Adam par une majorité de 179 voix. Saint-Pie lui en avait donné 198 voix — Novembre le plus ensoleillé depuis 50 ans et le plus sec depuis 35 ans — 30 novembre, S. Exc. Arthur Douville élu évêque auxiliaire de St-Hyacinthe.

1929 Fondation de « La Terre de chez nous » — Octobre 1929, le poste radio-diffuseur du journal La Presse, le plus puissant poste canadien, commença ses opérations à Saint-Hyacinthe. Logé dans un élégant édifice il dressait ses deux délicats pylônes de 300 pieds, distants de 600 pieds, aux confins ouest de la Cité.

Et ça continue ...



BIBLIOTHÈQUE

NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au **WWW.VILLEST-PIE.CA** sous l'onglet **SERVICE DES LOISIRS** cliquez sur **BIBLIOTHÈQUE** pour accéder au catalogue en ligne.

Vous pouvez aussi y réserver votre prochaine lecture, vérifier vos livres déjà lus ou recevoir un avis pour vous rappeler la date de retour de vos documents empruntés. Tout ça, en faisant ajouter votre courriel ainsi qu'un mot de passe à votre dossier abonné lors de votre prochaine visite à la bibliothèque!

INFORMEZ-VOUS SUR LES NOUVELLES POSSIBILITÉS EN TÉLÉPHONANT AU 450-772-2332.



HEURE DU CONTE

Tu aimes beaucoup les histoires et tu as entre 3 et 8 ans, viens nous rejoindre à la bibliothèque à l'heure du conte. C'est gratuit et amusant!

SAMEDI LE 2 MARS À 10 H 30

Participez à l'heure du conte: Une fable écologique sur le respect de la nature de l'auteure Geneviève Binette. Dans la forêt se trouve l'arbre magique, gardien de la nature. Floralie y rencontre des personnages fascinants: Flamme la dragonne, Barbichette la chèvre aux jeux de mots rigolos ainsi que de magnifiques créatures aquatiques.



Le 20 mars prochain à 18 h 30 2 courtes histoires pour notre thème sur l'alimentation: Un beau moment privilégié pour se faire lire de belles histoires. La réalisation d'un bricolage complète l'activité.



Lettres attachées

Participez à un atelier créatif en groupe où l'autrice et collagiste **Sara Hébert**, en direct de Laval par visioconférence, vous proposera des exercices pour créer un collage complété par des slogans.

Après une rencontre inspirante avec l'animateur **Nicolas Ouellet**, l'artiste vous amènera à réaliser quelques exercices d'écriture et de collage à partir de publicités et de slogans d'une autre époque fournis durant l'atelier, tirés des collections de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Cela vous permettra de produire à votre tour une courte histoire illustrée, grâce aux bons conseils de l'autrice-collagiste. S'il vous vient des questions, elles lui seront relayées durant l'atelier.

Par la suite, vous pourrez soumettre votre texte au concours *Lettres attachées* afin de courir la chance de remporter le prix de la meilleure œuvre. Pour connaître les détails, consultez le site Web de Lettres attachées.

VOUS AIMERIEZ PARTICIPER À L'ATELIER?

L'activité se déroulera à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque municipale **le 23 mars à 14 h**

Veuillez noter que les ateliers sont réservés aux personnes de 18 ans et plus.

SEMAINE DE RELÂCHE

MERCREDI 6 MARS À 13 H 30

C'est votre chance de participer à un spectacle à la fois glacial et brûlant. Potions chimiques, magie et réactions chimiques par la chaleur et la glace sèche. Attention à vos pieds! Éducatif et amusant! C'est un rendez-vous à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque municipale.



Tricot jasette

Bienvenue!

Découvrez et discutez tricot en compagnie de membres du Cercle des Fermières de Saint-Pie. Les rencontres ont lieu **le jeudi à partir de 13 h 30 à la bibliothèque**. L'activité gratuite s'adresse à tous les âges et à tous les niveaux (débutant, intermédiaire, avancé). Ces ateliers de tricot libre sont offerts par des bénévoles passionnées des travaux d'aiguilles.

ATELIERS D'ANGLAIS

Joignez-vous à un groupe pour discuter en anglais. Les rencontres ont lieu **le jeudi soir à partir du 22 février de 18 h 30 à 19 h 30**.

Pour information et inscription, contactez Martine à la bibliothèque au 450-772-2332.



Saviez-vous?

Votre bibliothèque 4 ordinateurs sont à votre disposition pour y effectuer une recherche ou pour y effectuer des travaux personnels, gratuitement.

L'accès à l'Internet sans-fil (Wi-Fi) est aussi disponible. L'impression de documents est possible au montant de 0,35\$ la feuille imprimée ainsi que le service de télécopieur au montant de 3 \$.

Soirée de jeux de société

Joignez-vous à Mona, animatrice passionnée des jeux de société, pour découvrir et essayer des jeux de société de sa collection personnelle. La prochaine soirée aura lieu mercredi **le 28 février à 18 h 30** à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque. À vos dés! Pour les 8 ans et plus

Gratuit et sans inscription





LIGUE DE SOCCER

ÉTÉ 2024

LIGUE DE SOCCER MINEUR MONTÉRÉGIE

Du mardi 20 février à 10 h au lundi 1er avril, selon les places disponibles*.

- Inscription via notre plateforme d'inscription Qidigo au www.villest-pie.ca

* Il y a une capacité d'accueil pour chaque catégorie. Si cette capacité est atteinte, les inscriptions supplémentaires seront mises sur une liste d'attente jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'inscriptions pour ouvrir une nouvelle équipe.

POUR RÉSIDENTS DE SAINT-PIE SEULEMENT

CATÉGORIE	ÂGE	DATE DE NAISSANCE	COÛT
U6 Gars	5-6 ans	1 ^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2019	50 \$
U6 Fille	5-6 ans	1 ^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2019	50 \$
U8 Gars	7-8 ans	1 ^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2017	60 \$
U8 Fille	7-8 ans	1 ^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2017	60 \$
U10 Gars	9-10 ans	1 ^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2015	60 \$
U10 Fille	9-10 ans	1 ^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2015	60 \$
U13 Gars	11-12-13 ans	1 ^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2013	60 \$
U13 Fille	11-12-13 ans	1 ^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2013	60 \$
U16 Gars	14-15-16 ans	1 ^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2010	65 \$
U17 Fille	14-15-16-17 ans	1 ^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2010	65 \$

LIEUX DES PARTIES

Terrain des loisirs de Saint-Pie ainsi que dans les autres municipalités participantes à la Ligue de Soccer Montérégie. Selon le nombre d'équipes ainsi que le nombre de municipalités participantes, **des divisions seront créées afin de limiter les déplacements.**

SÉRIES 2024 (municipalités hôtes à déterminer) À déterminer selon le calendrier de la saison.

LIGUE DE SOCCER POUR FEMMES

ÉTÉ 2024

INSCRIPTIONS 2024 :

- Du mardi 20 février à 10 h au lundi 1^{er} avril, selon les places disponibles*.
- Inscription via notre plateforme d'inscription Qidigo au www.villest-pie.ca

*Il y a une capacité d'accueil pour chaque catégorie. Si cette capacité est atteinte, les inscriptions supplémentaires seront mises sur une liste d'attente jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'inscriptions pour ouvrir une nouvelle équipe.

L'UNIFORME EST OBLIGATOIRE

Chandail d'équipe :

- Les chandails sont en vente au coût de 15\$ à l'inscription
- Ou vous pouvez réutiliser votre chandail d'équipe bourgogne à l'effigie de Saint-Pie. Dans ce cas, il faudra mentionner le numéro de joueur inscrit sur le chandail lors de l'inscription.

Vous devez fournir à votre enfant :

- Short noir, bas de soccer
- Souliers de soccer réglementaires, protège-tibias
- Bouteille d'eau
- Ballon de soccer, il sera possible d'en acheter un lors de l'inscription.

CALENDRIER

Habituellement la saison de soccer débute à la mi-mai. Les dates pour la saison 2024 sont à confirmer.

SOCCER FÉMININ

Saison : De la mi-mai à la mi-août	Coût : 65 \$ résidente
Clientèle : Femme de 18 ans et +	Chandail obligatoire : 15 \$ à moins que vous ayez déjà votre chandail de la ligue
Municipalités participantes : Saint-Damase, Saint-Césaire, Saint-Jean-Baptiste, Farnham, Rougemont, Marieville et Saint-Pie	



LOISIRS ET CULTURE

LIGUE DE DEK HOCKEY ÉTÉ 2024

LIGUE RÉCRÉATIVE DE DEK HOCKEY (MIXTE)

**NOUVELLE SURFACE DE DEK AUX
DIMENSIONS RÉGLEMENTAIRES**

DU MARDI 20 FÉVRIER À 10 H AU LUNDI 1^{ER} AVRIL, SELON LES PLACES DISPONIBLES*.

- Inscription via notre plateforme d'inscription Qidigo au www.villest-pie.ca

*Il y a une capacité d'accueil pour chaque catégorie. Si cette capacité est atteinte, les inscriptions supplémentaires seront mises sur une liste d'attente jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'inscriptions pour ouvrir une nouvelle équipe.

REMBOURSEMENT

En cas d'annulation par le Service des loisirs, les personnes inscrites seront remboursées en totalité. Si vous annulez votre inscription, des frais de 15 % seront retenus de votre paiement. Aucun remboursement ne sera fait après le début de l'activité.

La ligue de dek hockey se veut une ligue récréative et amicale. Elle a pour principale mission de faire bouger les jeunes. La ligue a une structure où l'esprit sportif est mis de l'avant. Dans cette perspective, notez que nous ne compilons aucune statistique.

CLIENTELE	COÛT
6-8 ans	60 \$ chandail inclus (prêt)
9-12 ans	60 \$ chandail inclus (prêt)

**MAXIMUM DE
9 JOUEURS
PAR ÉQUIPE**

MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES (à confirmer)

Saint-Damase, Saint-Dominique, Saint-Liboire, Sainte-Hélène

HORAIRE DE LA SAISON 2024

- Pratiques intérieures et extérieures en avril
- Saison : de la mi-mai à la mi-août
- **Tournoi de dek hockey à la mi-août, date à venir**
- Les matchs auront lieu majoritairement les mardis et jeudis
- En cas de pluie, les parties sont remises.
- L'horaire de votre enfant vous sera remis à la première pratique d'équipe.

ÉQUIPEMENT

- Obligatoire : casque avec grille ou visière, jambières avec protège-genoux et tibias, gants, espadrilles, bâton sans ruban et bouteille d'eau.
- Recommandé : coquille et protège-coudes.
- L'équipement complet de gardien de but sera prêté par le Service des loisirs.

OFFRE D'EMPLOI POUR LIGUES SPORTIVES JEUNESSE

ARBITRES SOCCER ET DEK HOCKEY



- Être disponible les soirs de semaine (mi-mai à mi-août)
- Être disponible quelques fins de semaine (début mai à mi-août)
- Suivre la formation obligatoire pour le soccer (gratuite!)
- Être âgé(e) de 14 ans et plus à partir du 1^{er} mai 2024
- Salaire selon la politique salariale du Service des loisirs

Toutes les personnes intéressées doivent remplir le formulaire au www.villest-pie.ca dans la section LOISIRS, puis LIGUES SPORTIVES ou demander de leur faire parvenir par courriel au coordo.loisirs@villest-pie.ca. Les candidats ont jusqu'au **28 mars** pour faire parvenir le formulaire.

Pour plus d'informations, contacter Jean-Yves Bergeron à coordo.loisirs@villest-pie.ca ou au 450 772-2488, p. 227

ENTRAÎNEURS ET ASSISTANTS-ENTRAÎNEURS BÉNÉVOLES RECHERCHÉS POUR LES LIGUES SPORTIVES JEUNESSE

Les ligues sportives jeunesse sont possibles grâce à l'énergie et à la générosité des parents, grands frères et grandes sœurs, grands-parents, oncles et tantes, cousins et cousines, qui s'impliquent bénévolement pour que les enfants vivent cette expérience et profitent d'une saison estivale remplie de souvenirs! Les entraîneurs et assistants n'ont pas besoin d'expérience ou de connaissances quelconques. Il suffit simplement de s'impliquer auprès de son équipe durant les quelques semaines que dure la saison sportive. Chaque entraîneur est jumelé à un assistant, de sorte que l'équipe soit toujours encadrée advenant le cas où un des bénévoles devait s'absenter.

→ ENTRAÎNEURS ET ASSISTANTS-ENTRAÎNEURS DE SOCCER

- Une formation est offerte gratuitement en avril pour tous les entraîneurs et assistants intéressés.

→ ENTRAÎNEURS ET ASSISTANTS-ENTRAÎNEURS DE DEK HOCKEY

Les formulaires pour devenir entraîneur ou assistant sont disponibles :

- En ligne au www.villest-pie.ca, section LOISIRS, puis section LIGUES SPORTIVES.
- par courriel à coordo.loisirs@villest-pie.ca

Pour plus d'informations, contactez le Service des loisirs : **450 772-2488, poste 227**



OFFRE D'EMPLOI- CAMP OURAGAN - ÉTÉ 2024

Le Service des loisirs est à la recherche de candidat(e)s pour occuper les postes suivants pour la saison estivale :

- ☒ **Animateur/trice de groupe à temps plein et à temps partiel**
- ☒ **Animateur/trice d'accompagnement (intégration) pour enfants à besoins particuliers à temps plein**



SALAIRES : SELON LA POLITIQUE SALARIALE EN VIGUEUR AU SERVICE DES LOISIRS

ANIMATEUR/TRICE DE GROUPE

DESCRIPTION	EXIGENCES
- Anime les enfants de son groupe dont il est responsable - Veille à la sécurité et au bien-être des enfants sous sa responsabilité - Assure la gestion de son groupe - Planifie et réalise les activités hebdomadaires - Encourage et motive les enfants à sa charge à participer aux activités - Participe activement aux rencontres hebdomadaires et aux activités spéciales - Assure un suivi auprès de son chef d'équipe - Applique et fait appliquer les mesures sanitaires liées à la COVID-19 - Horaire variable du lundi au vendredi en fonction des besoins - Toutes autres tâches connexes à l'emploi	- Avoir terminé son secondaire 2 ou être en voie de le terminer - Expérience de travail avec les enfants - Facilité à travailler en équipe - Sens des responsabilités - Dynamisme - Créativité

ANIMATEUR/TRICE D'ACCOMPAGNEMENT (INTÉGRATION) POUR ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS

DESCRIPTION	EXIGENCES
- Veille à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qu'il accompagne - Voit à l'intégration du ou des enfants qu'il accompagne - Encourage le ou les enfants à sa charge à participer aux activités - Cultive l'estime de soi des jeunes et les motive - Assure un suivi régulier auprès des parents, notamment à l'aide d'un cahier de communication - Soutient ses collègues dans leurs fonctions et intervient auprès des autres enfants du groupe - Au besoin, pourrait remplacer un collègue - Applique et fait appliquer les mesures sanitaires liées à la COVID-19 - Horaire variable du lundi au vendredi en fonction des besoins - Toutes autres tâches connexes à l'emploi	- Avoir terminé son secondaire 4 ou être en voie de le terminer - Atout : études dans un domaine connexe - Expérience pertinente de travail avec les enfants - Aime la relation d'aide - Sens des responsabilités et de l'écoute

POUR POSTULER : JUSQU'AU 15 MARS 2024 À MIDI | ENTREVUE 23 MARS 2024

Faites parvenir une lettre de présentation accompagnée de la fiche de renseignements des candidats par courriel à coordo.loisirs@villest-pie.ca

OU en personne à l'hôtel de ville, 77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Québec), J0H 1W0.

Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.

Informations supplémentaires : 450 772-2488 poste 227

EXIGENCES POUR TOUS LES POSTES :

- ☒ être disponible à temps plein du **25 juin au 16 août 2024**
- ☒ participer aux rencontres et formations avant le début du camp, de soir et de fin de semaine.



LOISIRS ET CULTURE



FICHE DE RENSEIGNEMENTS des candidats au camp de jour Ouragan (à remettre obligatoirement avec votre lettre de présentation)



RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Prénom : _____ Nom : _____

Date de naissance : _____ Courriel : _____

Adresse complète (rue, ville, code postal) : _____

Téléphone (maison) : _____ Téléphone (cellulaire) : _____

POSTE(S) VISÉ(S) ☐ Animateur/trice de groupe ☐ Animateur/trice d'accompagnement (intégration)

SCOLARITÉ : Veuillez indiquer votre niveau de scolarité en cours.

Secondaire ☐ 2^e secondaire ☐ 3^e secondaire ☐ 4^e secondaire ☐ 5^e secondaire

☐ Cégep _____ Programme _____ Année d'études _____

☐ Université _____

EXPÉRIENCE(S) DE TRAVAIL PASSÉE(S) OU EN COURS (exemple : gardiennage, arbitre, professeur de danse, etc.)

Emploi	Dates de l'emploi	Référence si possible (nom de l'employeur, téléphone)
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

AUTRE(S) QUALIFICATION(S) (exemple : premiers soins, cours d'arbitre de soccer, etc.)

Qualification	Date
_____	_____
_____	_____

DISPONIBILITÉ(S) POUR L'ÉTÉ (au meilleur de vos connaissances actuelles)

Je suis disponible en semaine du 25 juin au 16 août. ☐ Oui ☐ Non

Si vous avez coché non, indiquez les périodes non disponibles : _____

Signature du candidat : _____ Date : _____

Pour plus d'informations, contactez le Service des loisirs à coordo.loisirs@villem-pie.ca ou au 450-772-2488, poste 227.





CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE

70 av. Saint-François, Saint-Pie
450 772-6828
www.centredelafamillestpie.com
Surveillez notre page



RÉPONSES ET INFORMATIONS CONCERNANT LE CAMP DE JOUR MATERNELLE 4 ANS DURANT LA RELÂCHE 2024



- Certains parents nous ont contacté concernant un camp de jour pour la maternelle 4 ans durant la semaine de relâche 2024. Malheureusement, le Centre ne peut offrir un camp de jour durant cette période. Par contre, **les parents ayant des enfants issus des classes de maternelle 4 ans de l'école primaire de Saint-Pie pourraient inscrire leurs enfants à notre halte Micro-Rafales** (volet pour le 18 mois à 5 ans) pour les journées souhaitées.
- **Les dates pour mars seront mises en ligne le VENDREDI 2 FÉVRIER À 8H.** Attention: **aucune place n'est garantie.** Il est du devoir du parent de veiller à inscrire son enfant au bon moment.
Pour ce qui est de l'inscription au camp de jour de la maternelle 4 ans à l'été 2024, plus d'informations seront envoyées directement aux parents concernés par l'école primaire de Saint-Pie en avril.
- **Restez donc à l'affût de ses communications lors de cette période.**

ACTIVITÉS EN FAMILLE | SEMAINE DE RELÂCHE 2024



MARDI 5 MARS

ATELIER DE BOULANGERIE EN FAMILLE

Notre fameux boulanger Martin a concocté une super recette bien spéciale en lien avec Pâques! Soyez des nôtres pour créer cette recette en famille.

14 places

De 9h à midi

Directement au Centre de la Famille - 2^e étage / 70 avenue St-François, Saint-Pie, J0H 1W0

GRATUIT pour les membres



MERCREDI 6 MARS

SORTIE À L'ÉRABLIÈRE MEUNIER

En autobus (obligatoire), nous irons à l'Érablière Meunier située à Richelieu.

Beignets au sirop, fermette, divers jeux, tire sur la neige, balade en tracteur et autres vous attendent en famille lors de cette journée qui s'annonce remplie de bon sirop d'érable!

50 places

Départ du Centre: **9h** / Arrivée à l'Érablière Meunier: 9h45 / Dîner: 11h
Départ du site: 14h / Retour au Centre: **14h45**

5\$ par personne payable avant le vendredi 1^{er} mars. Aucun remboursement



JEUDI 7 MARS

ATELIER DE SEMIS AVEC LE CCCPEM

Venez en apprendre plus sur les semis avec le CCCPEM (Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain)

Chaque famille repartira avec ses futures plantes.

16 places

De 9h à 11h

Directement au Centre de la Famille - 2^e étage / 70 avenue St-François, Saint-Pie, J0H 1W0

GRATUIT pour les membres



VIE COMMUNAUTAIRE



BRUNCH CABANE À SUCRE

ORGANISÉ PAR LES CHEVALIERS DE
COLOMB ET LE SERVICE DES LOISIRS
DE SAINT-PIE

DIMANCHE 17 MARS 2024 De 9 h à 12 h

Au Centre Sportif et culturel,
50, avenue Garneau – Saint- Pie

Prix : Adulte (13 ans et +): 12 \$

Enfants : gratuit

AU MENU : Roties, jambon, saucisses, saucis-
son de bologne, fèves au lard, œufs, patates
rôties, desserts, jus et café.

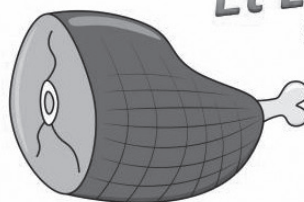
Tire d'érable gratuite sur place !



Conseil #2958

Samedi le 2 Mars à 20h

Rafle de Jambons Et Longes de Porc



**Soirée en l'honneur de
Ghyslaine Perron**

**4 Consommations gratuites
(Bières ou vin)**

Prix de présence

Bienvenue à tous Buffet inclus

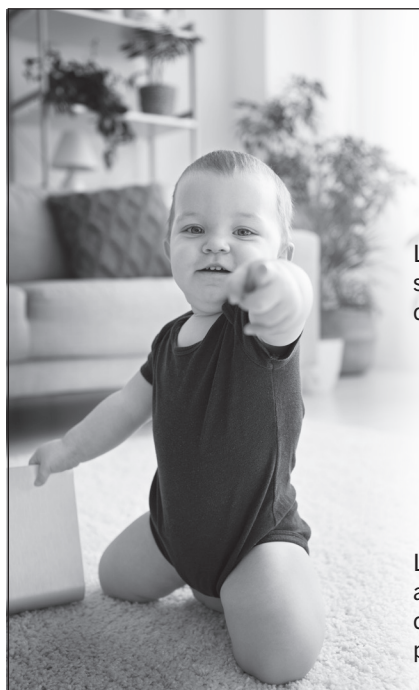
Pour toutes informations ou pour acheter vos billets

Patrice Caya : (450) 772-6349

Francis Fortin : (450) 778-4022

Ghyslaine Perron : (450) 772-2777

**Entrée: 15\$
18 ans et +**



Priorisation des familles de Saint-Pie



Lors de sa dernière assemblée générale annuelle, le Centre de la petite enfance les P'tites Pies, situé au 137, rue Nichols, à Saint-Pie, a voté de prioriser les familles de Saint-Pie pour l'obtention de places. Ce changement est effectué dans le but de favoriser notre municipalité.

Pour figurer sur la liste d'attente du CPE et obtenir une place, vous devez obligatoirement :

- 1. Être inscrit à la Place 0-5 ans**
- 2. Avoir un statut en attente**
- 3. Sélectionner résident de Saint-Pie**

Lors de notre recherche d'enfants pour la prochaine année, et pour l'ouverture de notre agrandissement, nous irons dans l'ordre de priorité de la Place 0-5 ans, selon ce nouveau critère de sélection. Vous êtes invités à mettre à jour vos informations sur la plateforme pour assurer votre place.



Très chères paroissiennes et très chers paroissiens,

Je veux le redire : Il y a deux héritages majeurs dont nous devons être fiers : celui de notre église et celui de notre foi. En effet, l'église de Saint-Pie est un bâtiment historique magnifique, à l'intérieur duquel se vit encore de nos jours de nombreuses célébrations et activités pastorales qui nourrissent le cœur de toutes les personnes qui les fréquentent.

Audace et détermination sont inscrits dans les armoiries de la ville... alors soyons audacieux et déterminés à maintenir tout l'héritage qui est le nôtre!

Pour le maintenir, nous avons besoin de votre contribution annuelle de 75 \$ par paroissien adulte. Il est à noter que l'argent de la dime ne s'en va pas à l'Évêque ni aux services diocésains, mais demeure à la paroisse, et en plus nous émettons un reçu pour fin d'impôt.

Pour l'année 2023, l'électricité et le chauffage ont coûté 23 268,14 \$ et les assurances 24 397,50 \$ pour un total de 47 665,64 \$. Ce qui équivaut à 636 paroissiens qui s'acquittent du paiement de leur dime annuellement.

Nous avons reçu pour l'année 2023, 26 664 \$ en dime.

TRÈS GRAND MERCI POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ!

Luc Richard
prêtre curé



SPECTACLE BÉNÉFICE ÉGLISE DE SAINT-PIE

FRÈRES
en solo

**AVEZ-VOUS
VOS BILLETS?!**

**SAMEDI LE À 20 H
24 FÉVRIER 2024**

BILLETS EN VENTE AU PRESBYTÈRE

COÛT : 45 \$ ET 30 \$ LE BILLET

450 772-2440 (LAISSEZ UN MESSAGE) OU PAR COURRIEL : FABRIQUESTPIE@HOBBEK.COM



Bienvenue à tous! – Dites-le à vos amis!

VIVRE LE VENDREDI SAINT AUTREMENT avec la mise en scène de la

PASSION DU CHRIST

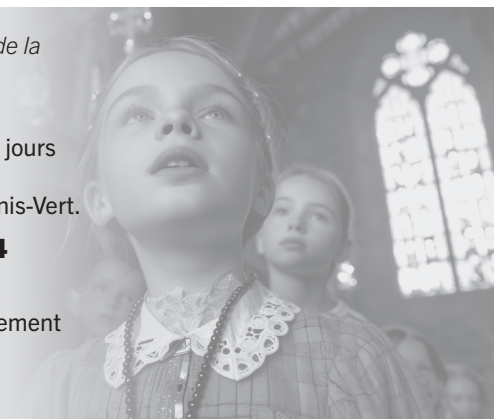
Les jeunes qui sont en parcours de catéchèse acteront les derniers jours de la vie de Jésus.

Tandis que les entres-scènes seront faites par les jeunes du club Unis-Vert.

**Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 29 mars 2024
à 19 h 30 en l'Église de Saint-Pie.**

L'entrée est gratuite, mais une contribution volontaire serait grandement appréciée.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer!!





VIE COMMUNAUTAIRE



**301C, RUE NOTRE-DAME,
COUR ARRIÈRE RUE ROY**

Johanne St-Pierre : **450 772-5574**

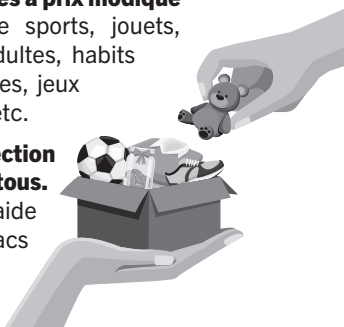
Local les mardis : **450 772-5333**

LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veuillez prendre note que la **section «boutique» est ouverte à tous.** Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs verts pour 6\$.



**POUR LES DONS DE MEUBLES ET GROS ARTICLES,
APPELER AVANT DE VOUS RENDRE**



CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS !

Si chacun choisissait de bénévoler en guise de résolution, notre monde serait tellement plus lumineux.

Dans la MRC des Maskoutains ce sont 7 filleuls qui attendent de rencontrer leur nouveau parrain ou marraine afin de développer une belle amitié !

Ensemble, on fait toute une différence pour l'autre, mais aussi pour soi-même !

**Appelez-nous pour en savoir plus au
450 774-8758
ou visitez le parrainagecivique.org**

Bonne année 2024
à chacun d'entre vous !



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

FAIRE SA DEMANDE, AVANT LE 1^{ER} MARS!

Le 1^{er} mars de chaque année est la date butoir au Québec pour faire une demande d'admission dans un centre de formation professionnel ou au cégep. Si vous ou votre enfant envisagez poursuivre des études post-secondaires à l'automne 2024, il est temps de passer à l'action pour l'inscription.

Il est important de se préparer en vue du processus de demande d'admission afin d'avoir tout en main. Des documents peuvent être requis, comme le certificat de naissance, les bulletins et les relevés de notes. Des frais sont exigés pour les demandes au cégep et dans certains centres de formation professionnel.

2^E ET 3^E TOUR AU CÉGEP

Si vous avez passé tout droit ou n'êtes pas accepté dans le programme visé, soyez rassuré qu'il y a un 2^e et 3^e tour. Cela signifie que vous pouvez faire des demandes dans les programmes où il reste de la place au cégep après le 1^{er} mars.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans certains DEP, il est possible de faire une demande d'admission après le 1^{er} mars lorsque le cours n'est pas complet. Également, il y a certaines formations professionnelles qui ouvrent des groupes à d'autres moments de l'année, comme en novembre ou en mars. Il est donc important de surveiller le programme qui vous intéresse afin de connaître les dates limites d'admission ainsi que le début des cours.

Osez faire appel aux services SARCA offerts dans votre municipalité gratuitement. Dans les cas où vous envisagez ou vous vous questionnez sur un retour aux études, une réorientation de carrières ou toutes questions en lien avec une profession.

AUDREY GATINEAU

conseillère en information scolaire & professionnelle

450-773-8401 poste 6731

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

Audrey Gatineau Sarca





CARTES (whist)

Tous les **mardis 13 h 30**. Collation et prix de participation pour tous. Coût 3\$

BINGO

Le **3^e lundi du mois à 19h** (ouverture des portes 17h30). Café gratuit et grignotines vendues sur place. Bienvenue à tous (18 ans et +).

JEUX VARIÉS

Le nombre restreint de participants nous oblige à retirer les jeux variés du jeudi. N'hésitez pas à nous contacter s'il y a d'autres activités qui pourraient vous intéresser.

CABANE À SUCRE

Une sortie est prévue le jeudi **29 février à midi** afin de profiter de cette rare journée. Réservez votre place en donnant votre nom lors de nos activités ou par téléphone au **450-230-1395** pour Johanne.

SOUPER DE PÂQUES

Le **vendredi 5 avril**. Plus de détails suivront en mars lors de nos activités mais c'est à prévoir dans votre agenda.

Pour toute information sur la location de notre salle contactez **Hélène** au **450-772-2697** ou écrivez à **info@st-pie.fadoqry.ca** pour vos questions.



PROCHAINE RÉUNION MENSUELLE: 13 MARS 2024

RENCONTRE À LA CABANE À SUCRE



Le Cercle tient à souligner la perte d'une de ses plus fidèles membres, soit **Laurence Bousquet**.

Thérèse Sansoucy, secrétaire **450 772 2741**

NOS ORGANISMES LOCAUX



	CATÉCHÈSE INITIATIQUE Mme Karmen St-Pierre	450 772-1052
	ENTRAIDE ST-PIE M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre	450 772-5333 450 772-5574
	CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE Mme Geneviève Miller	450 772-6828
	FADOQ Mme Hélène Fenu	450 772-2697
	CERCLE DE FERMIERES Mme Thérèse Sansoucy	450 772-2741
	CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE	450 773-4966 #35
	CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958 M. Patrice Caya	450 772-6349
	LIGUE DE BALLE FÉMININE Mme Ariane Beaudry	450 388-0089
	CHORALE ST-PIE Mme Roseline Poirier	450 772-2440
	LIGUE DE BALLE DU VENDREDI M. Claude Clavet	450 502-2778
	CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE Secrétariat	450 772-2440
	LIGUE DE PÉTANQUE Paul Ravenelle	450 772-5131



Votre Calendrier - Mars 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
					1 ENTRAIDE ouvert 9 h à 12 h 2 RAFILE DE JAMBON DE LONGES DE PORTS des Chevaliers HEURE DU CONTE Bibliothèque		
O = Organique R = Recyclage D = Déchets					3 CAMP DE LA RELÂCHE 4 CAMP DE LA RELÂCHE CARTES Fadoq ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h CONSEIL MUNICIPAL Séance à 19h	5 CAMP DE LA RELÂCHE 6 CAMP DE LA RELÂCHE 7 CAMP DE LA RELÂCHE TRICOT-JASETTE Cercle des fermières	8 CAMP DE LA RELÂCHE 9
PLEINE LUNE 10	11	CARTES Fadoq 12 ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	13	TRICOT-JASETTE Cercle des fermières 14	15	16	
BRUNCH CABANE À SUCRE 17	BINGO Fadoq 18 DÉBUT DES INSCRIPTIONS à l'école pour les nouveaux élèves	CARTES Fadoq 19 ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	20 HEURE DU CONTE Bibliothèque	TRICOT-JASETTE Cercle des fermières 21	22	23	
24	25	CARTES Fadoq 26 ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	27 SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ Bibliothèque	TRICOT-JASETTE Cercle des fermières 28	29 COLLECTE DE SANG Hema-Québec PASSION DU CHRIST par le Club Unis Vert Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES	30	